

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 18 mars à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame VILLAIN Catherine

Etaients présents : MM. Villain, Pujol, Aguilar, Marcoux, Robert, Authesserre, Drezen, Constans, Pinaud-Verdier, Costaperaria, Barthès, Duthoo, Llorens, Guy, Journet.

Etaients absentes excusées : Mesdames Gargale et Gaspar

Pouvoirs : D. Gaspar à A. Robert

Est nommée secrétaire de séance : BARTHES Cédric

Est nommée secrétaire auxiliaire : Antonella Rivera

Le quorum est atteint, Madame Le Maire ouvre la séance.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de ne pas lire la séance dans son intégralité puisqu'elle a été transmise à tous les élus.

A l'unanimité les élus acceptent la proposition de Madame Le Maire.

Madame Le Maire fait part à l'assemblée des modifications émises par les élus à apporter au procès-verbal de la séance du 26 février 2016.

## AVANCEMENT DES PROJETS – PRESENTATION PAR LES GROUPES DE TRAVAIL :

**Marc Pujol :**

**La station d'épuration (emplacement / accès) : pourquoi modifier l'implantation de la nouvelle station d'épuration**

Il faut envisager l'urbanisation de la commune vers ce secteur dans les années à venir et donc éloigner au maximum la STAEP des habitations.

Une réunion aura lieu lundi 21 mars pour étudier la possibilité du déplacement de la station sur le dernier terrain acquis par la mairie. Elle doit être à 100m minimum de toute habitation.

Nécessité d'avoir un chemin d'accès, à l'heure actuelle il est envisagé de créer une servitude de passage.

Le chemin d'accès serait subventionné à 60% pour un coût approximatif de 80 000€.

Il faut demander à Prima Group de travailler sur ce projet ainsi que de refaire une étude géotechnique (5 900 €). La réception de l'ouvrage est prévue fin avril 2017.

JJ Llorens : les vents dominants ne vont-ils pas apporter une gêne au lotissement du vigné ?

M. Pujol ne pense pas car on éloigne encore plus la station des habitations (40 mètres environ).

JJ Llorens : il avait été envisagé de créer l'accès par des parcelles appartenant à M. GAY, ce n'est plus le cas ?

Madame Le Maire : les terrains sont la propriété de Madame Moisset Marthe qui vient d'avoir un souci de santé, il va être difficile de négocier rapidement.

ME Guy : il avait été évoqué les terrains Cougoureux ...

Madame Le Maire : les négociations sont toujours en cours (oralement). L'ensemble des propriétaires est d'accord mais seulement 2 réponses écrites nous sont parvenues.

M. Pujol : la servitude de passage se fera par le biais d'un acte notarié pour qu'elle soit ensuite publiée aux Hypothèques.

JJ Llorens : y aura-t-il une compensation financière ?

Madame Le Maire : non. Le chemin d'accès mesure environ 230 ml et tous les réseaux passeront par ce chemin.

M. Pujol : à l'heure actuelle la SEMATEG lance l'étude de sol (ALIOS).

**Cathy Villain. :** Lecture de la composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

**Marc Pujol :**

**Les bâtiments communaux :**

C.Villain : Il manque de place pour les associations. Que peut-on réouvrir ? Bâtiments disponibles : ancienne maternelle, ancienne cantine scolaire, classe « aquarium ».

Pour envisager une ouverture au public, il faut faire passer la SOCOTEC (1 020 € TTC) dans le cadre de l'ADAP. Problème d'accessibilité des sanitaires, du point lecture.

Ne faudrait-il pas déplacer le point lecture en lieu et place de la salle actuelle du 3<sup>ème</sup> âge ?

**ME Guy** est favorable à un changement de local mais cela ne doit-il pas être évoqué avec la CCTGV ?

**Cathy Villain** précise que le bâtiment appartient à la mairie et reste à sa charge. Seule l'activité est de leur compétence.

Elargissement des plages horaires à étudier pour le point lecture bibliothèque. Peu d'enfants fréquentent le site. Un groupe de réflexion devrait étudier la possibilité de développement en lien avec les associations. Problématique du recrutement des bénévoles sur cet espace. Cathy Villain propose que le groupe de travail association prenne en charge ce point.

**Willy Authesserre** suggère qu'une réflexion soit faite sur le devenir de cette activité et sur l'orientation à lui donner.

**Aurélie Duthoo** : il y a une réunion tourisme et culture avec la CCTGV le 30/03/2016 à 14h00 où l'intégration du point lecture d'orgueil dans la CCTGV pourrait être abordée.

**Manuel Marcoux** propose que l'activité rentre dans le schéma culturel de la CCTGV comme les autres bibliothèques à cela **Cathy Villain et Willy Authesserre** répondent que le développement des bibliothèques n'est plus du tout à l'ordre du jour des actions de la CCTGV.

**Cathy Villain** : Mise en accessibilité + travaux de rénovation divers prévus.

Mise en accessibilité : agenda réalisé. 13 900 € de travaux à budgétiser. Cf. listing en pj de la convocation.

**Cathy Villain et Cédric Barthès** : Réfléchir aux possibilités de dérogations pour l'an prochain.

Etude thermique à consulter sur salle des fêtes.

Entretien des chaudières à faire par un plombier d'orgueil (Di Grégorio).

Local technique (toilette, lavabo, vestiaire) à envisager pour le personnel municipal (à prévoir lors du vote du BP environ 30 000€)

**La Signalisation :**

**Cathy Villain** demande au Conseil Départemental qu'un panneau passage d'animaux sauvages soit posé. Etat des lieux :

Entre croisement Reynies et Orgueil.

Sur RD vers Nohic et sur RD13 entre Labastide et Orgueil.

16 points lumineux en réparation. Demande à faire au SDE.

Panneaux demandés pour flécher les gîtes ruraux. C'est la CCTGV qui les mettra en place.

Problème sur chemin de la rivière car 2ème déviation du pont de Reyniès.

Il faut revoir les banquettes où ont été enterrées les lignes à ERDF.

Nauzette : Véolia recontacté pour test à la fumée. Un mur de clôture s'affaisse + station de relevage qui marche en permanence quand il y a beaucoup de pluie. Devis en cours.

**Economie/Urbanisme/aménagement centre-bourg**

**Manuel Marcoux :**

**Economie :**

Potentiel de réhabilitation de certains logements municipaux pour y mettre des commerces.

Idée de départ : mettre un dépôt de pain. Prospector une qualité de pain.

Sauf que contact pris avec le Carretou qui connaît des difficultés en raison de la fermeture du Pont de Reyniès. Besoins identifiés. Idée de départ d'un point relais mais voudrait faire un nouveau point de vente de 100m2.

Solution intermédiaire : proposée d'un local temporaire jusqu'à la fin de l'année.

Ce local est rafraîchi actuellement par les agents de la mairie : 3 200€ de travaux de plomberie et électricité ont cependant été nécessaires suite au départ du boulanger en 2015 pour mettre ce local à disposition.

Le Carretou mettrait un bungalow sur le parking pour frigo. Souhaite stocker des caissettes vides sous le hangar juste derrière. Il faut une prise pour le camion frigo.

1 emploi va être créé sur la commune éventuellement.

Loyer gratuit jusqu'en décembre 2016.

### **Cédric Barthès :**

Concernant l'articulation du nouveau projet (épicerie) avec les besoins d'implantation d'une boulangerie sur le village : la stratégie serait de rechercher un boulanger qui fabriquerait sur place pendant la durée d'utilisation du local par le Carretou (dont les besoins de surfaces sont supérieurs à la taille actuelle du local). L'arrivée d'un boulanger nécessiterait néanmoins de réaménager un espace de fabrication dans le bâtiment situé à l'arrière. Ce projet pourrait être porté par la mairie ou directement par le porteur de projet. Mais la recherche du futur professionnel doit absolument s'anticiper dès à présent.

Concernant la gratuité du loyer : l'implantation d'un commerce va permettre de doter le village de services de proximité ce qui est très favorable pour les habitants. L'aide de la collectivité aux commerces va dans le sens de cet objectif. La gratuité pourrait s'envisager sur les premiers mois mais ne doit pas s'installer au de-là de 4/5 mois. Un loyer, au moins à titre symbolique, doit pouvoir être versé par le preneur du bail. Cela traduit également un engagement minimum du locataire. Un loyer modéré ne peut pas remettre en cause la viabilité d'un projet qui est destiné à réussir.

Orgueil ne doit pas être une seule solution temporaire de repli et d'opportunité pendant la durée des travaux du Pont de Reynies. L'objectif est d'implanter une activité pérenne dans le village.

**Isabelle Aguilar** : il ne faudrait pas créer 2 poids 2 mesures entre l'actuel Café d'Orgueil et le Carretou.

**Vote sur gratuité du loyer jusqu'en décembre 2016** : 2 abstentions I. Aguilar et C. Barthès.

Reynies : une épicerie se crée.

Demande d'occupation du domaine public d'un fashion truck : accord des élus pour une installation à côté de la bibliothèque ou près de l'école.

Camion pizza : accord des élus sous réserve du projet du bar de relancer l'activité pizzeria

### **Manuel Marcoux :**

#### **Aménagement du centre bourg :**

Méthode du groupe de travail exposée.

Proposition du CAUE déjà réalisé.

Prend on le même bureau d'études Sol et Cité pour conduire le travail ou un autre ?

L'étude d'aménagement du centre bourg par le cabinet Sol et Cité n'est pas achevée, une des phases du projet n'étant pas finalisée, et il reste environ 2 000€ à payer pour solder cette étude

Une réunion avec les acteurs départementaux (DDT/CAUE/CCTGV) la semaine prochaine (jeudi prochain à 14h00) pour faire le bilan et voir ce que l'on veut faire (Groupe urbanisme et aménagement du centre bourg).

Voir par rapport aux scénarii comment les acteurs départementaux peuvent nous accompagner.

Entre temps il y a des choses à faire : jardin devant la maison Mahé Nègre à aménager. Remettre en état cette partie.

Pistes : jardin municipal ou privatif de la maison Mahé Nègre. Cela n'empêche pas de le remettre en état. + Maillage à créer entre la départementale et la salle des fêtes.

Si remise en état : combien ça coûte si on fait intervenir un paysagiste ? Pourquoi ne pas signer un partenariat avec l'école de Capou comme à Bressols un courrier a été envoyé.

Ouverture de l'accès piéton : accord unanime des élus.

**Urbanisme et PLUI** réunion hier soir (17/03/2016) : projets de lotissements + secteur de relance ne correspondent pas à ce qu'on envisageait sur les OAP. Il faut un meilleur contrôle sur le développement du village.

**Environnement : A. Duthoo** propose de fleurir le village en semant des prairies. Proposition validée par l'ensemble des élus.

**Rencontre jeunes/orientation :**

Inscription APB des lycéens. Lettre envoyée à tous les jeunes de 17 et 20 ans.

RDV avec Manuel Marcoux pour aider les jeunes dans l'orientation.

Démarche très appréciée.

**Isabelle Aguilar :**

**Affaire sociales :**

1ère rencontre avec le groupe affaire sociale : idée de financer transport scolaire au collège et lycée à hauteur de 10% par enfants soit 9,20 €. Budget 1 416 €.

Nohic participe à hauteur de 45 € (50 %) et Reyniès à hauteur de 18 €.

Tarif collège lycée est de 92 €.

Offrir un cadeau lors des fêtes de fin d'année aux 100 personnes les plus âgées d'Orgueil à raison de 10€ / personne soit 1 000 € environ.

Mise en place de sentinelles pour prendre soin de nos aînés et personnes vulnérables avec zonage préalable. Rentre dans le plan communal de sauvegarde.

L'application d'un quotient familial à la cantine et à la garderie est envisagé : à explorer.

**Communication :**

Poursuite de la mise à jour du site. Il faut faire remonter les remarques.

Al. Pinaud-Verdier propose la création d'une page Facebook de la commune pour les évènements qui se passent dans la commune dès que le site d'orgueil sera prêt.

La boîte à idées a été peinte en blanc et se trouve à la porte de la mairie.

Une réflexion est en cours sur la localisation d'un nouveau panneau d'affichage.

**Commission communication CCTGV :**

Faire l'acquisition de présentoir pour 10 fascicules de la CCTGV gratuit.

Un document unique sera distribué fin mars ou mi-avril regroupant toutes les compétences de la CCTGV.

**Willy Authesserre :**

**Ecole :**

Organisation périscolaire : suite à la demande des enseignantes de modifier les heures d'école (fin de classe les mercredis à 12h00 (au lieu de 11h30) + reprise du vendredi à 14h (au lieu de 13h30), la municipalité a fait une demande au CD81 de modifier les heures du transport scolaire du mercredi = acceptation. A ce jour : en attente de la validation des nouveaux horaires d'école par l'Inspection Académique.

**Périscolaire (Pedt) :** le club de pétanque va faire une intervention sur la dernière période scolaire.

Etat des lieux sur le périscolaire en cours afin d'améliorer le service.

Rencontres prévues pour étudier différentes pistes adaptables sur Orgueil (CAF/DDCSPP).

**Restauration scolaire :** rencontre avec CRM restauration, fournisseur actuel, pour faire un point sur leur prestation. Le contrat peut être remis en cause d'ici fin avril maxi. Enquête FCPE en cours.

Délibération à prévoir rapidement pour les tarifs.

**NGS :** rencontre de plusieurs entreprises pour l'aménagement des cours. L'idée de remplacer le jeu n'est pas forcément la seule solution. Associer les différents publics (personnel municipal, enseignants, enfants...) pour cet aménagement.

Bilan sur passage au 4,5 j d'école mis en place depuis 3 ans avec l'équipe enseignante.

**Centre Social de la CCTGV :**

Une réunion publique pour faire le bilan de l'actuel Centre social et réfléchir au prochain projet 2017-2020 aura lieu le 3 mai 2016 à Orgueil.

Organisation du Forum des métiers en cours pour le samedi 2 avril 2016 à partir de 9h00. Il est demandé l'aide de bénévoles.

**Cathy Villain :**

Exercice PPMS anti intrusion (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité) le 11/03/2016. Quelques modifications à faire. Tout s'est très bien passé surtout au niveau des maternelles.

Tranche 6 : salle de garderie, les travaux ont commencé.

**Annie Robert :**

**Associations :** Compte rendu des réunions avec les associations

16/03 réunion avec toutes les associations. Une aide à la rédaction du cerfa a été mise en place.

4 dossiers de demande de subventions sont parvenus complets.

Révision du contrat de location salle des fêtes en cours.

I.Perrier : Point sur le city stade et ses nuisances.

Si hypothèse de conservation du city stade au même endroit, il y a la possibilité d'installer un pare ballons de 6 mètres de hauteur et 4 mètres de longueur avec une clôture = environ 7 000€.

Ou bien, il est également possible d'installer une clôture de 2 mètres avec un portillon à fermeture automatique pour un coût de 6 396€.

Il faut étudier la solution du déménagement du city en contactant la société qui l'a installée.

Nouvelle messagerie pour les élus : Zimbra

Une adresse générique [mairie@orgueil.fr](mailto:mairie@orgueil.fr), puis les adresses agents [a.rivera@orgueil.fr](mailto:a.rivera@orgueil.fr), [m.falgas@orgueil.fr](mailto:m.falgas@orgueil.fr) et [m.tomas@orgueil.fr](mailto:m.tomas@orgueil.fr).

Réunion d'information le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 11h00 en mairie pour l'ensemble des élus et des agents concernés.

Audit secrétariat mairie et élus. Retour le 29 mars 2016.

Madame Nathalie Leroulier met sa maison en vente à côté du local dépôt de pain au prix de 120 000 €. Elle souhaite que la mairie soit l'acquéreur. C'est une habitation de 82m<sup>2</sup> de surface habitable.

NB : un étage a été créé de 19,28m<sup>2</sup> de surface de – de 1,80m de hauteur.

Ce local a été un fonds de commerce pendant quelques années. La mairie doit demander l'avis des domaines.

Atelier n°3 du PLUI le 31/03/2016 à 19h00 à Nohic.

Restitution atelier des territoires le 11 avril 2016 à 15h00 à Bessens, cela ne concerne que les maires.

Info préfecture : un recensement des volatiles dans les basses-cours doit être fait auprès des particuliers avec un confinement de ces volatiles pendant la période migratoire, environ 1 mois (ces précautions sont liées aux risques de propagation de la grippe aviaire).

La séance est levée à 23h45



**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La Directrice des finances publiques de TARN ET GARONNE

Vu l'article 1650 du Code général des Impôts ;

Vu la liste de présentation établie par le Conseil municipal de la commune  
de **ORGUEIL**

**DECIDE :**

Sont nommés Commissaires de la CCID de **ORGUEIL**

les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
ADAMI Henri	AGUILAR Isabelle
BARRES Jean-Pierre	DAIGUSON Karine
COSTAPERARIA Alain	DELPORTE Bernard
DEVAY Michel	DEVAY Bernard
NEGRE José	GISSOT Isabelle
VIVES Gilles	PASSERA Thierry

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires et suppléants, par le Maire de  
**ORGUEIL**, président de la commission communale des Impôts directs.

A MONTAUBAN, le 10 mars 2016

L'Administrateur Général  
des Finances Publiques

  
Claude BRÉCHARD

**DESTINATAIRES**

Madame, Monsieur le Maire de **ORGUEIL**  
Monsieur le Responsable du Service des Impôts des Particuliers  
Madame la Responsable du Pôle Topographique et de Gestion Cadastre  
Monsieur le Responsable du Service de Direction Fiscalité Directe Locale